PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « PAYS DE ROUFFACH, VIGNOBLES ET CHATEAUX »

SEANCE DU 5 décembre 2018 Salle des marronniers 68420 EGUISHEIM

| COMMUNES | DELEGUES | Présent(e) | Excusé(e) | Absent(e) | Procuration |
|---------------------|-----------------------------|------------|-----------|-----------|-------------|
| EGUISHEIM | CENTLIVRE Claude | X | | | |
| | ALAFACI Martine | X | | | |
| | MERCIER André | X | | | |
| | EICHHOLTZER Bernard | X | | | |
| CLIEDEDCCLIV/IIID | HUSSER Roland | X | | | |
| GUEBERSCHWIHR | GROSS Rémy | X | | | |
| CUNIDOL CLIEIM | VIOLETTE Didier | X | | | |
| GUNDOLSHEIM | DALLER Jean-Pierre | | X | | D. VIOLETTE |
| | DI STEFANO Pascal | X | | | |
| HATTSTATT | FURSTENBERGER Marie-José | X | | | |
| HUSSEREN | LEIBER Édouard | | | X | |
| LESCHATEAUX | RIETHMULLER Hubert | | | X | |
| ODEDI MODGOLINI III | LEIBER Serge | | X | | |
| OBERMORSCHWIHR | Suppl . : TRABER Madeleine | X | | | |
| OCENTD A CIT | MICHAUD Christian | X | | | |
| OSENBACH | GOLLENTZ David | X | | | |
| | LICHTENBERGER Aimé | X | | | |
| PFAFFENHEIM | ELBLING Annick | X | | | |
| | WALTER Jérémy | | | | |
| | TOUCAS Jean-Pierre | X | | | |
| | BOLLI Nadine | X | | | |
| | SCHMITT Gilbert | X | | | |
| | BARBAGELATA Françoise | X | | | |
| ROUFFACH | BANNWARTH-PROBST Christophe | X | | | |
| | FINANTZ Élise | X | | | |
| | LUTHRINGER Jean-Pierre | | | | |
| | GUEBEL Sandra | X | | | |
| | OTT Hubert | X | | | |
| | ZIMMERMANN Laurence a/cpt4 | X | | | |
| VOEGTLINSHOFFEN | MAMPRIN Cécile | X | | | |
| | KRIEGER Fabrice | | X | | C. MAMPRIN |
| WESTHALTEN | SCHATZ Gérard | X | | | |
| | KEPFER Béatrice | | X | | G. SCHATZ |

Assistent également : Pascal MUNCH DGS Hélène GUILLON, Agent de développement Le Président souhaite la bienvenue et salue :

- Les membres du Conseil communautaire,
- Le DGS,
- Annie BLAISON, Comptable public
- L'agent de développement
- La presse.

Il annonce les excuses suivantes :

- Jean-Pierre DALLER qui a donné procuration à Didier VIOLETTE
- Béatrice KEPFER qui a donné procuration à Gérard SCHATZ
- Fabrice KRIEGER qui a donné procuration à Cécile MAMPRIN
- Jacques CATTIN, Député
- Laurence ZIMMERMANN qui aura du retard

Puis le Président annonce les points divers :

- A. Guide des sorties dans le Grand Pays de Colmar
- B. Bulletin intercommunal

Le Président cède la parole à Claude CENTLIVRE, Maire d'Eguisheim, commune qui accueille le Conseil communautaire.

Claude CENTLIVRE souhaite à tous la bienvenue à Eguisheim qui accueille son marché de Noël avec son afflux habituel. Les conditions de stationnement vont considérablement s'améliorer car le nouveau parking au bas du village va entrer en service dès le lendemain.

Reprenant la parole, le Président propose au Conseil communautaire le rajout de 2 points :

- Approbation d'un avenant au contrat enfance-jeunesse 2014-2019.
- Protection sociale complémentaire du personnel, modification du plafond de l'aide.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité cet ajout.

Puis le Président annonce l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 10 octobre 2018.
- 3) Actes accomplis par le Président dans le cadre de ses délégations permanentes.
- 4) Compte-rendu de la Commission Finances du 14 novembre 2018
- 5) Compte-rendu de la Commission Enfance-jeunesse du 14 novembre 2018
- 6) Compte-rendu de la commission « travaux, études des programmations, aménagement de l'espace, logement et cadre de vie » du 5 décembre 2018
- 7) Coloration de façades : attribution de subventions
- 8) Point sur le projet de l'accueil loisirs jeunes
- 9) Extension des voiries et réseaux de la ZAE intercommunale de Rouffach-Est
- 10) ZAE intercommunale de Rouffach-Est, cessions de 2 parcelles
- 11) Autorisation de dépenses d'investissement avant vote du BP 2018
- 12) Renouvellement des conventions annuelles avec les structures enfance-jeunesse et l'Office de tourisme intercommunal
- 13) Délégation au Président pour l'approbation des schémas d'assainissement
- 14) Désignation de 2 délégués au SIVOM de Wintzenheim
- 15) Avenant au Contrat enfance-jeunesse 2014-2019.
- 16) Protection sociale complémentaire du personnel, modification du plafond de l'aide
- 17) Divers et communications

Point n° 1. : Désignation du secrétaire de séance

Le Président rappelle aux élus que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans son article L 5211-11 que les règles relatives au fonctionnement du conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale.

L'article L 2541-6 du même Code, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, stipule que lors de chacune des séances, le conseil municipal désigne son secrétaire. Ceci s'applique donc au conseil communautaire.

Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, et conformément aux pratiques antérieures, il est proposé au Conseil communautaire de désigner le Directeur général des services, Pascal MUNCH.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition.

Point n° 2. Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 10 octobre 2018

Le Président rappelle que le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2018 a été transmis à tous les membres le 17 octobre 2018.

Aucune observation n'a été reçue.

Madeleine TRABER annonce qu'elle n'approuve pas ce procès-verbal car il figurait au PV précédent les conditions d'adhésion de la fameuse Agence, conditions qui n'étaient pas en possession des membres lors du Conseil du 10 octobre

Le Président lui rappelle qu'elle avait évoqué ce point lors de la dernière commission des finances et qu'il s'était engagé à lui apporter des éléments de réponse précis lors de la prochaine réunion de cette commission, soit en janvier.

Le Conseil communautaire approuve ce procès-verbal. (Madeleine TRABER : contre, Bernard EICHHOLTZER et Marie-José FURSTENBERGER : abstention)

Point n° 3. : Actes accomplis par le Président dans le cadre de ses délégations permanentes

Le Président informe le Conseil communautaire des actes accomplis dans le cadre de ses délégations :

A. Prêt pour l'Accueil de loisirs-jeunes

Suite à l'adhésion à l'Agence France Locale approuvé par le Conseil communautaire du 10 octobre dernier, le 1^{er} versement de 6800 € pour l'apport en capital initial a été versé. Le contrat de prêt 2018 pour 300 000 € a été signé le 12 novembre, au taux de 1,28 %.

B. Végétalisation de la déchèterie

Il avait été prévu, dès le lancement de l'opération, de confier les plantations à une association d'insertion. La maîtrise d'oeuvre a été assurée par Haies Vives d'Alsace, entièrement financée par l'Agence de bassin.

Un devis avait été demandé à l'entreprise Giamberini et Guy, déjà chargé des VRD. Il se monte à 16 756 € ttc.

Finalement, les travaux ont été confiés à l'association d'insertion SAVA (Section d'aménagement végétal d'Alsace) de Muttersholtz pour un montant de 9 886 € ttc. Les travaux sont en cours.

L'École de Pfaffenheim a participé aux plantations le mardi 4 décembre dans le cadre d'une action éducative avec la Maison de la Nature. Bonne manière de sensibiliser les jeunes.

Concernant la déchèterie, plusieurs solutions ont été étudiées pour le broyage des végétaux. Le surcoût lié au broyage est estimé à plus 36 000 € par rapport au transfert vers le SM4 pour être transformé en compost. L'option est donc abandonnée.

C. Nettoyage des surfaces vitrées

Une consultation a été lancée pour le nettoyage des surfaces vitrées des bâtiments de la CCPAROVIC pour l'année 2019 avec possibilité de reconduction pour 2020

2 entreprises ont présenté une offre.

Après analyse, il a été décidé de retenir la société REGIO NETTOYAGE de Colmar qui a proposé l'offre la plus avantageuse économiquement, pour un montant de 3 600.00 € TTC/an (POP de Soultz : 6 585.60 €/TTC).

D. Reconduction de contrats pour l'année 2019:

Ont été reconduits le 24 septembre les contrats suivants :

- * DEKRA pour la vérification des ascenseurs de la Maison des Services, de la Médiathèque et du siège (270,00 € TTC pour les 3 ascenseurs),
- * ANI SUD concernant la vidange d'un dégraisseur + curage de la conduite de l'ALP de Gueberschwihr (170,20 € TTC le curage + 67,32 € TTC le m3 de dépotage),
- * CIM incendie concernant la vérification des extincteurs de la Maison des Services et du Pôle Culturel, de l'ALP Gueberschwihr et du siège (129,00 € TTC annuels pour la vérification des extincteurs (hors pièces détachées),
- * Alsace Lorraine Vérifications concernant les vérifications des installations Gaz, moyens de secours et portes automatiques de la Maison des Services et du Pôle Culturel, de l'ALP Gueberschwihr et du siège (1 692,00 € TTC),
- * FELLER Industrie concernant la vérification et maintenance des ascenseurs de la Maison des Services, de la Médiathèque et du siège (4 966,12 € TTC)
- * La Poste concernant le contrat DESTINEO Esprit Libre . Ce contrat, totalement gratuit, a pour objet de définir les conditions d'admission, de prise en charge, d'acheminement, de distribution et de facturation des dépôts DESTINEO Esprit Libre. Afin de bénéficier d'une réduction tarifaire, le dépôt doit être composé au minimum de 400 plis identiques, pour une diffusion locale.

E. Marché « fourniture et livraison de sacs à déchets recyclables »

Un nouvel appel d'offre a été lancé pour la fourniture et livraison de sacs recyclables pour l'année 2019 avec possibilité de reconduction pour 2020.

4 entreprises ont présenté une offre.

Après analyse, il a été décidé de retenir la société BARBIER et Cie qui a proposé l'offre la plus avantageuse économiquement, d'un montant de 15 289,56 € TTC pour une quantité de 312 000 sacs (INTERPACK 19 124,35 € - PTL 16 679,52 € - SOCOPLAST 17 918,78 €).

Bernard EICHHOLTZER signale que des habitants ont constaté la fragilité des sacs pour les biodéchets.

Aimé LICHTENBERGER explique que les conditions de stockage au sec sont indispensables.

F. Réfection des accotements du chemin de la déchèterie

En accord avec la Commune de Pfaffenheim, la réfection des accotements du chemin de la déchèterie a été effectuée. Le passage répété des usagers, des poids-lourds d'exploitation et des entreprises pendant les travaux d'extension ont rendu ces travaux nécessaires. Cette opération, réalisée par COLAS s'élève à 23 933,48 € ttc.

La vitesse a été limitée à 30 km/h par arrêté municipal.

Le Bureau et la Commission finances ont pris connaissance de ces informations légales sans observation.

Le Conseil communautaire prend acte de ces informations légales.

Point n° 4. : Compte-rendu de la Commission Finances du 14 novembre 2018

Laurence ZIMMERMANN arrive en séance.

Roland HUSSER, Vice-Président, expose les points suivants que la Commission a examiné :

A. Réorganisation des régies suite à la fermeture de la Trésorerie de Rouffach

Une régie avait été mise en place dans chaque commune pour la vente des tickets d'accès à la déchèterie pour les professionnels. Ce dispositif est essentiellement utilisé par les artisans de Rouffach et Pfaffenheim. Pour les autres communes, les ventes sont très faibles, voire nulles. Afin de simplifier les dépôts vers la Trésorerie de Colmar, la Commission finances et le Bureau, ont donné un avis favorable pour maintenir une seule régie au siège de la Communauté de communes.

B. Consultation mutualisée pour le dépistage du radon

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches.

En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

L'arrêté ministériel du 27 juin 2018 a défini les zones à potentiel radon.

Trois catégories sont ainsi définies :

- Zone 1 à potentiel faible : Obermorschwihr ;
- Zone 2 à potentiel faible, mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments : Westhalten et Gundolsheim ;
- Zone 3 à potentiel radon significatif : toutes les autres communes.

Dans les communes de zone 3, certains ERP, dont les établissements d'enseignement et les accueils collectifs d'enfants de moins de 6 ans, doivent faire l'objet d'un dépistage avant le 1^{er} juillet 2020. Il est proposé d'effectuer une consultation mutualisée.

Il sera demandé un tarif dégressif en fonction du nombre de collectivités qui participent, ensuite chacun décidera s'il contracte ou non.

C. Point sur la gestion des déchets :

Collecte en porte à porte : tendance par rapport aux prévisions = - 100 t soit - 2,8% Ratios :

- OMR 138 kg (134,5 kg en 2017 soit + 2,7 %)
- FFOM 55 kg stable
- EMR 58 kg stable

Pour la déchèterie , le tonnage global à fin octobre 2018 s'élève à 1553 t, contre 2947 t à octobre 2017.

Depuis l'entrée en service, soit 3,5 mois, l'équivalent de 50 bennes de 30 m3 n'ont pas été traitées en ultimes. Cela correspond à 90 t redirigées vers les filières de recyclage.

Les autres points examinés par la Commission figurent à l'ordre du jour de la présente séance.

Le Conseil communautaire prend acte de ce compte-rendu.

Le Président complète les informations concernant la fermeture de la Trésorerie. Il a obtenu de la Direction départementale des Finances publiques qu'une permanence transitoire soit tenue 2 fois par mois à la Maison des services intercommunale à Rouffach.

Hubert OTT intervient pour rappeler qu'il a fait part, il y a plus d'un an, de ses préoccupations sur la mort annoncée de ce service public.

Le Président estime que la vision de M. OTT reste celle ceux qui démantèlent les services publics de proximité, alors que celle des autres élus va dans le sens du maintien du service aux habitants en milieu rural. Il cite en exemple le Président du SIVOM, Gérard SCHATZ, qui s'est impliqué pour tenter de conserver la Trésorerie à Rouffach.

Point n° 5. : Compte-rendu de la commission Enfance-jeunesse du 14 novembre 2018

Le Président expose les points examinés par la Commission:

A. Bilan 2018 du SAJ:

259 jeunes, à parité filles et garçons, dont 188 résidant sur le territoire, ont fréquenté la structure. 2 animateurs permanents Xavier HESLOUIN et Kim BOEHLER, ainsi que des vacataires animent les activités. L'accueil est ouvert tous les jours, sauf le dimanche.

Les actions principales ont été les suivantes :

- Espace d'implication de la jeunesse et d'apprentissage du « vivre-ensemble »
 - > Organisation de 2 mini-camps hiver et été (40 jeunes)
 - > Stages culturels:
 - ✓ 3 rencontres « jam session » (5, 9 et 6 jeunes)
 - ✓ 1 semaine théâtre (7 jeunes)
 - ✓ 1 stage vidéo (5 jeunes)
- Espace d'implication de la jeunesse dans la vie locale :
 - Fête de la Grande Lune, Pfaffenheim (7 jeunes)
 - Festival « Comme une Image », Eguisheim (6 jeunes d'Eguisheim)
 - Festival « Gundo'bylette », Gundolsheim (3 jeunes)
 - Fête des associations, Rouffach (10 jeunes)
 - Marché de Noël, Rouffach (10 jeunes)
 - Manifestation « Noël sous les Porches », Gueberschwihr (6 jeunes)
- Espace d'apprentissage de la citovenneté :
 - ➤ Suivi d'une junior-association, les « Ados'Rables » (15 jeunes actifs)
 - > Stage « viens refaire le monde » (11 jeunes)
 - > Organisation d'une « disco soupe » (4 jeunes)
 - ➤ Aide à la formation BAFA (3 jeunes)
 - Création d'un club cinéma (8 jeunes)

B. Bilan du RAM:

52 assistantes sont en activité (sur 60 agréées) pour 182 places d'accueil, auxquelles il convient d'ajouter 12 ASSMAT sur le secteur géré par le SIVOM de Wintzenheim. Sonia MARQUE, Éducatrice de jeunes enfants anime le relais.

106 ateliers d'éveil, 9 soirées professionnelles, 3 manifestations festives (Carnaval, chasse aux œufs et St Nicolas) ainsi que 2 sessions de secourisme petite enfance ont été organisés par le RAM.

C. Réseau Parents 68

Ce réseau est animé localement par Sonia MARQUE, notre animatrice RAM, avec le concours du CD 68, de la CAF et de la MSA, ainsi que des professionnels de l'enfancejeunesse du territoire, Il organise tout au long de l'année des rencontres, des conférences et des animations sur le thème de la parentalité :

- 3 Conférences à destination des parents de jeunes enfants et des parents d'adolescents
 - Conférence « les tout petits face aux écrans »
 - Conférence « la bienveillance au quotidien »
 - Conférence « le monde virtuel des ados »
- 6 rendez-vous pour les parents de jeunes enfants accompagnés de leur(s) enfant(s) sous forme d'atelier (livre, cuisine, jeux et bricolage de Noël)
- 2 rendez-vous pour les parents d'adolescents à la MJC des 3 Châteaux et à la Médiathèque (disco soupe)
- Bilan au 14 novembre : participation de 180 parents (conférence + ateliers)

D. Charte territoriale « avec les familles et les jeunes »

Pour l'Alsace, le territoire de la Communauté de communes a été retenu par la MSA, en raison de son caractère rural et de la présence du Lycée agricole.

Un dispositif national proposé par la MSA décliné à l'échelle intercommunale:

- Favoriser l'accès aux droits et aux services
- Favoriser le lien social, l'engagement citoyen et renforcer les solidarités
- Développer une culture partagée de la prévention
- > Encourager la dynamique locale

Une démarche multi-partenariale:

- ➤ Interinstitutionnelle: CAF MSA
- Avec les collectivités: CC PAROVIC (territoire retenu) Conseil Départemental
- ➤ Avec le secteur associatif: FDFC Alsace

Une démarche sur 3 ans:

- Etat des lieux petite enfance / enfance
- Diagnostic partagé sur la place des 16-25 ans
- Thématiques de réflexions possibles: emploi, logement, santé, accès à l'information..
- > Des groupes de travail composés d'acteurs locaux, des actions concrètes

Après un premier diagnostic partagé effectué avec les 16-25 ans du territoire (plus de 100 réponses sur 800 questionnaires envoyés), les thématiques suivantes s'en sont dégagées :

- l'emploi et la formation : préoccupation première et besoin d'information ;
- l'accès aux loisirs : faiblesse d'équipements culturels adaptés à la tranche d'âge ;
- logement : difficultés d'accès
- transports collectifs : proposés mais pas adaptés ;
- santé : alcool, malbouffe, tabac, image de soi, harcèlement...

Une soirée de restitution a été organisée le 28 novembre dernier à l'Ancien Hôtel de Ville de Rouffach. Une quarantaine de professionnels, d'élus et d'associatifs étaient présents. Des groupes de travail sont en train de se mettre en place.

Le Président rappelle que tous les élus sont invités à se mobiliser pour ces actions.

Les autres points abordés lors de cette réunion figurent à l'ordre du jour.

Le Conseil communautaire prend connaissance sans observation de ce compte-rendu.

Point n° 6.:

Compte-rendu de la commission « travaux, études des programmations, aménagement de l'espace, logement et cadre de vie » du 5 décembre 2018

Roland HUSSER, Vice-Président, expose que la commission « travaux, études des programmations, aménagement de l'espace, logement et cadre de vie », réunie ce même jour à 17h45, a procédé à l'examen préalable d'un dossier de demande de subvention au titre de l'aide à la coloration de façades détaillé ci-après.

Elle a émis l'avis suivant :

| Nom | rdv | avis Mairie | avis Comm | dossier | subv |
|-----------------------------------|-------------------|-------------------|----------------|---------|-------|
| (commune) | coloriste | (date avis) | (date avis) | complet | prév |
| Michel CRISNAIRE (Rouffach) | Oui (10/04/18) | Oui (12/11/18) | Oui 5/12/18 | Oui | 900 € |

Le Conseil communautaire prend acte de ce rapport.

Point n° 7. : Coloration de façades - attribution de subventions

Roland HUSSER, Vice-Président, expose que la commission « travaux, études des programmations, aménagement de l'espace, logement et cadre de vie », réunie ce même jour à 17h45, a procédé à l'examen de deux dossiers de demande de subvention au titre de l'aide à la coloration de façades détaillé ci-après.

Elle a émis l'avis suivant :

| Nom (commune) | rdv coloriste | avis Mairie (date avis) | avis Comm (date avis) | dossier complet | subv prév |
|--|-------------------|-------------------------------|--------------------------|--------------------|--------------|
| Jean-Marie LECHLEITER (Rouffach) | Oui (30/10/17) | Oui (12/07/18) | Oui (10/10/18) | Oui | 650 € |
| Stephan SCHAEFFER (Osenbach) | Oui (30/06/17) | Oui (19/09/17) | Oui (12/10/17) | Oui | 1000 € |

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve l'attribution des subventions ci-dessus énoncées;
- charge le Président, ou son représentant, de procéder au versement des subventions mentionnées dans le tableau ci-dessus;
- autorise le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant au versement de cette aide.

Point n° 8. : Point sur le projet de l'accueil de loisirs-jeunes

Roland HUSSER, Vice-Président, expose que les travaux de démolition ont été achevés le 21 novembre. Une conduite amiantée de 110 m non signalée a été repérée par l'entreprise EFD, nécessitant une opération de désamiantage non prévue à l'origine. Un avenant supplémentaire a dû être signé pour 7 153,20 € ttc.

Le désamiantage a été achevé le 9 novembre.

Concernant la phase de construction du nouveau bâtiment, la consultation est achevée et les marchés vont être notifiés, la phase de négociation étant achevée.

Les travaux, estimés à 1 117 000 € ht à l'APD, se montent à 1 224 472 € ht. D'après le maître d'oeuvre, c'est l'effet de la conjoncture, les prix étant à la hausse depuis quelques semaines.

Sur le plan financement, des dossiers sont en cours auprès de l'État, la Région, la MSA.

La CAF vient d'accorder un financement de 200 000 € contre 140 000 € attendus, et le Département, dans le cadre d'un tout nouveau dispositif, peut à présent aussi soutenir le projet.

L'engagement de la Communauté de communes est ainsi reconnu par les instances qui nous soutiennent.

Le Bureau et la Commission finances avaient pris acte de ces informations, sauf pour le montant final qui était encore en cours de négociation.

Après mise à jour sur la base des éléments précisés ci-dessus, le tableau de financement prévisionnel s'établit comme suit :

| Dépenses prévues | | | Financement prévisionnel | | |
|--------------------------|----------------|----------------|--|----------------|--|
| Nature | montant ht | Montant ttc | Origine | montant estimé | |
| Maîtrise d'œuvre | 103 400,00 € | 124 080,00 € | Région Grand Est Bourg structurant | 150 000,00 € | |
| SPS | 3 645,00 € | 4 374,00 € | CAF | 200 000,00 € | |
| Contrôle technique | 6 930,25 € | 8 316,30 € | MSA | 10 000,00 € | |
| Démolition - désamiantag | 97 961,00 € | 117 553,20 € | Département | 200 000,00 € | |
| diag.amiante et plomb | 4 090,00 € | 4 908,00 € | Etat contrat de ruralité (20% travaux) | 244 900,00 € | |
| Travaux construction | 1 224 500,00 € | 1 469 400,00 € | | | |
| | | | Total aides | 804 900,00 € | |
| | | | FCTVA | 267 695,87 € | |
| | | | Autofinancement dont emprunt | 656 035,63 € | |
| Total | 1 440 526,25 € | 1 728 631,50 € | Total | 1 728 631,50 € | |

- Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins une abstention (Madeleine TRABER) :
- approuve le tableau de financement prévisionnel ;
- autorise le Président à présenter les demandes de financements indiquées
- charge le Président d'accomplir toutes les démarches nécessaires.

Point n° 9. : Extension de la voirie et réseaux de la ZAE intercommunale de Rouffach-Est

Aimé LICHTENBERGER, Vice-Président, rappelle que par délibération du 7 juin 2017, le Conseil communautaire avait chargé le Président d'accomplir toutes démarches nécessaires à l'extension des VRD de la zone d'activités intercommunale de Rouffach-Est et de rechercher des financements pour réaliser l'opération.

Le Bureau d'études BEREST a été chargé d'établir un avant-projet qui vient d'être transmis à la Communauté de communes. Deux rues seront prévues : l'une d'environ 200 m, parallèle à la rue d'Alsace afin de desservir l'arrière de la zone, et une de 150 m reliant ces deux rues. Le projet, basé sur des équipements de même niveau que la partie déjà réalisée, comprend une voirie de 7,00 m de large avec trottoirs, ainsi que les réseaux secs et humides, et l'éclairage public. La ZAE devrait être plus attractive, étant donné que les porteurs de projet pourront mieux se projeter.

Le raccordement direct vers le giratoire en direction l'autoroute ne pourra être réalisé qu'après maîtrise foncière.

En ce qui concerne l'autofinancement, la vente d'environ 2,5 ha, sur 5,5 ha non bâtis actuellement l'assurerait. Les cessions en cours (cf. point 10), ou réalisées tout récemment représentent déjà une recette de 286 615 €, soit 1,5 ha. Cependant, un prêt-relais pourrait s'avérer utile si d'autres ventes ne se réalisent pas assez rapidement.

Les perspectives semblent positives, car, depuis quelques mois, le nombre d'entreprises intéressées par une implantation augmente sensiblement.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

| Projet extension ZAE Rouffach Est | | | | | | |
|-----------------------------------|--------------|--------------|---|--------------------------|----------------|--|
| Dépenses prévues | | | | Financement prévisionnel | | |
| Nature | montant ht | Montant ttc | | Origine | montant estimé | |
| Maîtrise d'œuvre AVP | 6 800,00 € | 8 160,00 | € | Département estimé | 200 000,00 € | |
| Maîtrise d'œuvre | 40 000,00 € | 48 000,00 | € | État DETR base 30% | 255 540,00 € | |
| SPS | 5 000,00 € | 6 000,00 | € | | | |
| Travaux | 800 000,00 € | 960 000,00 | € | | | |
| | | | | Total aides | 455 540,00 € | |
| | | | | FCTVA | 158 291,70 € | |
| | | | | Autofinancement | 408 328,30 € | |
| Total | 851 800,00 € | 1 022 160,00 | € | Total | 1 022 160,00 € | |

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité et sans observation :

- approuve l'avant-projet résumé ci-dessus ;
- valide le plan de financement et en inscrira les dépenses au budget primitif 2019 ;
- autorise le Président à solliciter les subventions ou aides mentionnées, ou toutes autres qui pourraient soutenir le projet, à lancer les consultations pour sa réalisation et à effectuer toutes démarches nécessaires.

Point n° 10. : ZAE de Rouffach-Est - cession de 2 parcelles

Aimé LICHTENBERGER, Vice-Président, expose :

A. Cession à la SCI METP

la SCI METP souhaite acquérir une emprise de 29,51 ares afin de construire un bâtiment pour l'implantation d'une entreprise d'électricité générale et de locaux commerciaux en électroménager dans la zone d'activités intercommunale de Rouffach-Est. Le terrain a été estimé par les Domaines à 1 900 € l'are, soit un total de 56 069 € nets. Les frais d'arpentage seront à charge de l'acheteur.

La parcelle concernée sera extraite de la parcelle n° 162, section 66 appartenant à la Communauté de communes, rue d'Alsace. (cf. projet de découpage ci-annexé et joint à l'ordre du jour).

A l'instar des autres ventes réalisées dans la Zone d'activité économique intercommunale de Rouffach Est, l'acte de vente prévoira une obligation de construire dans un délai de 4 ans après la signature de l'acte, assorti d'un droit à réméré (remboursement de la vente et indemnité de 10% en cas de non-respect).

B. Cession à M. et Mme Michel CANDUSSI

M. et Mme Michel CANDUSSI souhaitent acquérir une emprise de 30,79 ares afin de construire un bâtiment pour l'implantation d'une entreprise de plomberie-chauffage-sanitaire avec locaux commerciaux et atelier-stockage dans la zone d'activités intercommunale de Rouffach-Est. Le terrain a été estimé par les Domaines à 1 900 € l'are, soit un total de 58 501 € € nets. Les frais d'arpentage seront à charge de l'acheteur.

La parcelle concernée sera extraite de la parcelle n° 162, section 66 appartenant à la Communauté de communes, rue d'Alsace. (cf. projet de découpage ci-annexé et joint à l'ordre du jour).

A l'instar des autres ventes réalisées dans la Zone d'activité économique intercommunale de Rouffach Est, l'acte de vente prévoira une obligation de construire dans un délai de 4 ans après la signature de l'acte, assorti d'un droit à réméré (remboursement de la vente et indemnité de 10% en cas de non-respect).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité et sans observation :

- donne à son Président tous pouvoirs à l'effet de réaliser ces 2 ventes aux conditions énumérées ci-dessus, au prix de 1 900 € net vendeur l'are ;
- décide de mettre les frais d'arpentage à charge des acheteurs ;
- confie la rédaction de l'acte et toutes démarches nécessaires à Maîtres VIX et FAUCHER, Notaires à Rouffach ;
- charge le Président de négocier toutes les modalités du droit à réméré, de signer tout actes, de consentir toute cession d'antériorité et toute ratification d'actes.

Point n° 11. : Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019

Roland HUSSER, Vice-Président, rappelle qu'afin de permettre les paiements par les collectivités, l'article L1612-1 du CGCT autorise le Président à engager et à mandater les dépenses de fonctionnement avant vote du budget dans la limite des inscriptions au budget de l'année précédente.

Par contre une autorisation du Conseil communautaire est nécessaire pour les dépenses d'investissement jusqu'à concurrence de 25% de l'année précédente.

Cette autorisation porte sur les montants maxima suivants, sous la limite de 25% des crédits de 2018 :

Chapitre 20 – immobilisations incorporelles : 5 000 € (Études, maitrise d'œuvre...)

Chapitre 21 – immobilisations corporelles : 15 000 € (matériels...)

Chapitre 23 – immobilisations en cours : 15 000 € (hors le chantier ALJ qui fait l'objet de restes à réaliser)

Les crédits utilisés seront repris au budget primitif 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité et sans observation ces autorisations de dépenses.

Point n° 12. : Renouvellement des conventions avec les structures enfance-jeunesse et l'Office de tourisme intercommunal

Roland HUSSER, Vice-Président, rappelle que les relations entre la CC PAROVIC et les structures associatives qui gèrent les accueils enfance-jeunesse du territoire, sont fixées par des conventions d'objectifs renouvelées chaque année.

Il en est de même pour l'Office de tourisme intercommunal.

Ces conventions définissent notamment les conditions d'exécution du service au public et la participation financière de la CC PAROVIC.

Les établissements concernés sont les suivants :

- ALP de Pfaffenheim géré par l'AAEMES
- ALP d'Osenbach géré par la MJC d'Osenbach
- ALP d'Eguisheim géré par les « P'tits Loups »
- ALP d'Husseren Les Châteaux par les « P'tits Ceps »
- Micro-crèche de Westhalten par l'ASAME.
- L'Office de tourisme intercommunal.

Les termes de ces conventions sont satisfaisants pour les parties et ne nécessitent pas de changement pour 2019. Le montant des aides annuelles allouées à chaque structure sera approuvé à l'occasion du vote du budget 2019, dans le cadre d'une gestion maîtrisée.

A l'instar des années précédentes, il est proposé de donner délégation au Président pour signer le renouvellement des conventions énumérées ci-dessus, en termes identiques.

Les membres du bureau et de la Commission finances ont donné un avis favorable unanime.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et sans observation, le Conseil communautaire donne délégation au Président pour signer les conventions énumérées ci-dessus.

Point n° 13. : Délégation au Président pour l'approbation des schémas d'assainissement

Didier VIOLETTE, Vice-Président, rappelle que chaque commune est compétente en matière d'assainissement collectif et pluvial. Par contre, les compétences « assainissement non collectif » et « zonage d'assainissement » sont intercommunales. Ce point concerne donc à la fois les communes et la Communauté de communes.

Lors de sa séance du 22 juin 2016, le Conseil communautaire avait approuvé la signature d'une convention de mutualisation avec le SMITEURC afin de réaliser le schéma d'assainissement pour les communes d'Eguisheim, d'Husseren-les-Châteaux, d'Obermorschwihr et Voegtlinshoffen et de mettre à jour celui des autres communes membres si nécessaire.

Le SMITEURC avait confié le diagnostic général des réseaux d'assainissement à la société ARTELIA et il avait paru intéressant d'ajouter aux prestations celles concernant le zonage d'assainissement étant donné qu'un certain nombre de données collectées pouvaient être mutualisées.

A présent, les projets de zonage sont à soumettre à chaque commune pour son propre ban, afin de les amender si besoin. Puis, chaque conseil municipal devra donner son avis pour le territoire communal, et le Conseil communautaire se prononcera sur l'ensemble du territoire. Les limites fixées par le zonage définissent en effet la ligne de partage entre compétences communale et intercommunale.

A l'issue, le projet de zonage sera soumis pour avis à la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) Grand Est qui décidera si une évaluation environnementale est nécessaire, ou non. En fonction de cet avis, la Communauté de communes devra faire réaliser cette étude supplémentaire.

Enfin, le projet global sera soumis à enquête publique pendant une durée de 30 jours, avec des permanences dans chaque commune.

La validation définitive pourra ensuite être proposée au Conseil communautaire.

Le Bureau a donné un avis favorable unanime pour donner délégation au Président afin de diligenter l'ensemble de la procédure.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité et sans observation, donne délégation au Président afin de diligenter l'ensemble de la procédure ci-dessus.

Point n° 14. : Désignation de 2 délégués au SIVOM de Wintzenheim

Le Président expose que, suite à la modification statutaire approuvée par le Conseil communautaire lors de sa séance du 10 octobre dernier, il convient de désigner 2 délégués de la CC PAROVIC pour la compétence RAM. Ces délégués doivent être différents de ceux désignés par les communes pour les autres compétences.

Les délégués des communes sont :

- Pour Eguisheim : Michèle SCHNEIDER et Martine ALAFACI
- Pour Husseren-les-Châteaux : Hubert RIETHMULLER et Catherine BUECHER
- Pour Obermorschwihr: Madeleine TRABER et Christine FUCHS
- Pour Voegtlinshoffen : Cécile MAMPRIN et Sandrine LASEK

Sont candidats Jean-Pierre FREUDENREICH et Hélène ZOUINKA.

Aucun autre candidat ne se manifeste.

Le Conseil communautaire désigne à l'unanimité Jean-Pierre FREUDENREICH et Hélène ZOUINKA comme délégués au Comité syndical du SIVOM de Wintzenheim pour la compétence RAM.

Point n° 15. : Avenant au Contrat-enfance-jeunesse 2014-2019

Le Président expose que, suite à l'évolution du SAJ tant au niveau des effectifs accueillis qu'au niveau des missions, la transformation du 2° poste d'animation en poste de coordination a été proposée à la CAF.

Il est rappelé que jusqu'en 2017, ce poste était aidé, mais, avec la fin des emplois d'avenir, il ne bénéficiait plus d'aides.

Ce nouveau dispositif, qui vient d'être validé par la CAF, permettra de bénéficier d'une aide supplémentaire de 28 776 € par an à partir du 1^{er} janvier 2018. Le coût pour la CC du poste chargé passera ainsi de 36 725 € à 7 949 €.

La Commission finances a donné un avis favorable unanime.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, l'unanimité et sans observation, autorise le Président à signer avec la CAF l'avenant correspondant.

Point n° 16. : Protection sociale complémentaire du personnel - modification du plafond d'aide

Roland HUSSER, Vice-Président, rappelle que par délibération du 10 octobre dernier, le Conseil communautaire avait approuvé de participer au régime de protection sociale complémentaire en prévoyance du personnel intercommunal.

Le montant plafond de l'aide avait alors été fixé à 300 € par an et par agent adhérent au régime, soit un coût de 3300 €. L'ensemble des agents devait contribuer financièrement au régime de prévoyance.

Or, lors des simulations effectuées par le service des ressources humaines de la Ville de Rouffach, qui assure également le suivi du personnel intercommunal dans le cadre d'une mise à disposition, il s'est avéré qu'en augmentant le plafond d'aide à 400 €, l'ensemble des agents de catégorie C n'auraient plus de cotisations à payer. Cette solution répond à un objectif social et d'équité par rapport aux agents d'autres collectivités qui vont bénéficier de ce nouveau plafond.

Le surcoût, par rapport à une aide plafonnée à 300 €, serait de 866,27 € annuels pour l'ensemble du personnel.

Madeleine TRABER trouve que ce n'est pas normal que les agents ne participent pas financièrement à ce régime de prévoyance.

Pour Hubert OTT, cette proposition va dans le sens de l'humain.

Le Président rappelle que ce ne sont que les agents aux salaires les plus bas qui ne paieront plus rien, et qu'il convient de ne pas attendre que l'un ou l'autre se trouve en situation de détresse pour prendre les bonnes décisions.

Aimé LICHTENBERGER ajoute que ces salaires sont vraiment bas et que si on veut fidéliser le personnel, cette aide est une bonne chose.

Madeleine TRABER rappelle qu'elle connaît tout à fait la situation des agents de catégorie C, mais elle estime qu'il faut stopper les dépenses.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de fixer le plafond de l'aide au régime de prévoyance à 400 € par an et par agent. (Abstention de Madeleine TRABER)

Point n° 17.: Divers et communications

Le Président expose :

A. Guide des sorties dans le Grand Pays de Colmar

Le Collège des Présidents a décidé, lors de sa réunion du 8 octobre dernier, de ne pas renouveler le marché pour la conception et l'impression du guide des sorties dans le Grand Pays de Colmar. Le guide sera conçu uniquement sous format dématérialisé. Le dossier sera désormais suivi par la chargée de mission de l'association L'Alsace Essentielle Claire WEISS.

B. Bulletin intercommunal

Le prochain bulletin intercommunal sera édité mi-décembre et diffusé fin décembre. Pour ce numéro, il est proposé une présentation des communes d'Hattstatt et Gundolsheim.

Personne ne demandant la parole, le Président propose de clôturer la séance.

La prochaine séance devrait avoir lieu à Osenbach, la date sera précisée ultérieurement.

Le Président remercie l'ensemble du Conseil communautaire et les services pour le travail réalisé tout au long de l'année, dans l'intérêt de la population.

Puis il souhaite à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année, en espérant que l'ambiance générale nationale redevienne plus apaisée que celle de ces dernières semaines, et ce, malgré de réelles préoccupations pour nos concitoyens.

Le Président informe le Conseil communautaire que Mme Annie BLAISON, Comptable public, vient d'assister à sa dernière séance plénière car elle part en retraite à la fin de l'année. Au nom de l'ensemble des élus communautaires, il la remercie pour la qualité du travail qu'elle a fourni avec son équipe, ainsi que pour les très bonnes relations avec les élus et les services et lui remet un bouquet de fleurs et une petite attention.

Puis il cède la parole au Maire d'Eguisheim pour le mot de la fin.

Claude CENTLIVRE propose à tous de partager un moment de convivialité offert par la commune.